

FORMATION : « Chasse estivale du renard »

Prévu par le décret n°2005-690 du 22 juin 2005, le renard peut désormais être chassé dans le cadre du plan de chasse estival du chevreuil et du sanglier.

Formation, facultative, d'une demi-journée. Gratuite pour les adhérents à la Fédération (chasseur ayant validé son permis de chasser en Charente-Maritime), payante pour les non adhérents (100€).est destinée à tous les chasseurs désirant pratiquer cette chasse individuelle, nouvelle et passionnante, et permettre d'assurer efficacement la régulation des renards dont les effectifs sont de plus en plus abondants sur nos territoires de chasse.



PROGRAMME

- Contexte règlementaire
- Connaissance de l'espèce
- Techniques et méthodes de chasse
- L'équipement et la sécurité
- Obtenir un tir efficace : essais de tir en situation

BULLETIN D'INSCRIPTION AU STAGE : « Chasse estivale du renard »

Dates des sessions :

date non fixée

Nombre de places limité. Inscriptions prises dans l'ordre d'arrivée

Attention

Pièce à fournir

- chèque de caution de 50€
- si vous n'êtes pas adhérent à la FDC17 : chèque de 100 €

NOM et Prénom :

Adresse complète :

.....

.....

Téléphone (obligatoire) :

Fait le :Signature:

Bulletin à retourner à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente-Maritime

Saint Julien de l'Escap

BP 64

17414 SAINT JEAN D'ANGELY Cedex.